



DOSSIER

QUAND L'ÉPARGNE FAIT LE BOULOT

En Belgique, une personne sur quatre n'est pas en mesure de faire face à une dépense imprévue équivalente à un mois de ses revenus.

C'est-à-dire qu'elle ne possède que très peu d'argent de côté. Face à l'angoisse des fins de mois difficiles, les conséquences de cette pauvreté sur la santé mentale ou physique ont largement été étudiées. Mais le manque d'épargne peut-il avoir également des conséquences sur l'emploi, tant au niveau de l'accès qu'au niveau de la productivité et de la qualité ? Une corrélation qui pourrait ouvrir de nouveaux champs d'action pour l'insertion socio-professionnelle.

DOSSIER

MANQUE D'ÉPARGNE, UN FREIN À L'EMPLOI

Quel impact l'épargne peut-elle avoir sur la recherche d'emploi ? En cas de perte de travail, l'épargne peut notamment atténuer les effets d'une trop forte perte de revenus. Ce qui augmente les chances de revenir, sans se dévaloriser, sur le marché de l'emploi.

Julien Collinet

Il a hésité à accepter ce job dans un fast-food. Puis, tout bien réfléchi, Charles se voyait mal enfiler l'uniforme de cette marque de burgers pour travailler dans une odeur désagréable et servir des repas qui le dégoûtaient. Ce journaliste, jeune trentenaire, s'est retrouvé au chômage à la suite d'un plan social dans le média où il était employé à temps partiel. Au départ, j'ai pris cela comme une chance. C'était une opportunité de développer des projets personnels. Malgré la faiblesse de ses allocations de chômage, environ 1 000 € par mois, Charles peut maintenir son rythme de vie. J'ai toujours été économique. Je travaillais depuis 5 ans. Pendant ces années, j'avais pu mettre 10 000 € de côté. Mais, une fois confronté à la recherche d'un emploi, dans un secteur plus que concurrentiel, il est rattrapé par la réalité. Mon métier marche avant tout par le réseau. Lorsqu'une offre d'emploi est publiée, ce qui est rare, les recruteurs reçoivent des centaines de CV... Je me suis parfois demandé si j'allais prendre un boulot alimentaire, mais je ne me voyais pas faire un autre métier. Avec le recul, je pense que j'aurais été malheureux. Le jeune homme aura attendu certes plus de 18 mois avant de retrouver un emploi dans son secteur, mais grâce à son épargne, il a tenu bon et peut désormais poursuivre sa carrière.

Les vertus de l'épargne de précaution

Les liens entre épargne de précaution (c'est-à-dire une somme d'argent mise de côté pour faire face aux imprévus) et emploi ont été peu étudiés. Le Forem et Actiris, les services publics chargés de l'emploi en région bruxelloise et en Wallonie, n'ont pas pu répondre à nos questions, faute de données. Une étude publiée en France par deux chercheurs de l'Université de La Sorbonne pour l'INSEE apporte tout de même quelques éléments de réponse¹.



© Fecomité

Un chômeur sans aucune épargne a plus de chance de rester longtemps sans emploi.

En se basant sur le compte d'épargne, qui s'avère être le produit financier le plus à même, du fait de sa liquidité, à jouer un rôle contre les risques liés au marché du travail, les deux économistes ont pu démontrer que l'épargne de précaution permet au chômeur d'être plus sélectif dans sa recherche d'emploi. Ainsi, plus il a d'épargne, plus il sera en mesure de refuser un travail mal payé ou ingrat. Plus surprenant, il est également prouvé qu'un chômeur qui n'a aucune épargne reste plus longtemps à chercher du travail qu'un demandeur d'emploi possédant une épargne équivalente à un an d'allocations de chômage. De fait, 46 % des chômeurs étudiés qui se trouvaient dans cette situation relativement plus confortable avaient retrouvé un emploi au bout de 5 mois, contre 39 % pour le groupe de ceux qui ne disposaient d'aucune épargne. Paradoxalement, toutefois, plus l'épargne dont dispose le chômeur est élevée, plus sa période de chômage est susceptible de s'allonger, car il cherchera un emploi à la hauteur de ses attentes, tant en termes de revenus que de conditions de travail.

« Je n'étais pas en stress permanent »

Eric a ainsi été chômeur de longue durée, de 2007 à 2016. Durant cette période, il a été frappé par une grave maladie qui l'a handicapé dans ses recherches. J'avais été retenu pour un très bon emploi. Mais les journées de traitement que je devais suivre m'ont empêché de l'accepter. Son allocation de chômage s'élève alors à environ 950 € par mois. Avec un enfant à charge, il considère qu'elle n'aurait pas été suffisante pour vivre. Heureusement pour ses finances, il avait hérité d'une maison qu'il avait retapée lui-même avant de la revendre. L'opération lui a permis de dégager un bénéfice de 85 000 €. Cet argent que j'avais de côté a fondamentalement modifié ma période de chômage. J'ai pu mettre en place des projets. Eric crée ainsi une ASBL, gravitant autour de l'environnement et de l'écologie, deux sujets qui passionnent ce quinquagénaire. Mais son épargne détermine également ses marges de manœuvre dans sa recherche d'emploi : il se permet d'être insolent avec l'ONEM selon ses propres termes. J'étais capable de prendre des risques, de ne pas être en stress permanent. D'habitude, un chômeur a très peu d'argent de côté.

Lorsque les huissiers frappent à la porte, la priorité n'est pas d'envoyer un CV.

Alors qu'il possède une solide expérience dans l'éducation, il refuse tous les emplois qui lui sont proposés dans ce secteur. C'était une question de survie. Psychologiquement, je n'étais pas prêt à refaire ce travail. Malgré tout, avec le recul, il analyse cette période de chômage comme un passage difficile. C'est très infantilisant. Vous subissez des contrôles, vous devez rendre des comptes tous les 6 mois en apportant les preuves que vous avez recherché activement un emploi. Vous devez avoir envoyé au moins dix candidatures par mois. Alors, même si vous n'étiez pas intéressé par un job auquel vous postulez, vous vous présentez à l'entretien. Je n'ose imaginer combien ça aurait été dur si j'avais été fauché. Depuis février, Eric a retrouvé du travail dans une ferme pédagogique où il s'épanouit. Cet emploi étant toutefois précaire, il redoute un retour par la case chômage alors qu'il ne lui reste plus d'épargne.



© World Bank Photo Collection

Le surendettement augmente fortement les risques d'accident au travail.

Le risque du surendettement

Bien que l'épargne moyenne du Belge s'élève à 21 528 €, de nombreux Belges se trouvent en situation de risque de surendettement. Selon l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), un Belge sur quatre serait incapable de faire face à une dépense imprévue équivalente à un mois de ses revenus. C'est-à-dire qu'un quart de la population ne possède pas ou ne possède que très peu d'épargne. Ces 25 % de Belges les plus pauvres se retrouvent ainsi dans une situation pouvant les amener à connaître de sérieuses difficultés financières voire de surendettement en cas de facture imprévue, ou d'accident de la vie. Le surendettement a de graves conséquences pour les demandeurs d'emploi : il ralentit fortement leur recherche d'emploi, explique Caroline Jeanmart, sociologue à l'Observatoire du crédit et de l'endettement. Lorsque vous savez que les huissiers peuvent frapper à votre porte, la priorité n'est pas d'envoyer des CV. Il y a également une perte d'estime de soi ; on n'est, du coup, pas dans les meilleures dispositions pour se présenter devant un recruteur. Enfin, certains emplois nécessitent un véhicule. Or, si vous n'avez pas l'épargne disponible, il vous sera impossible de vous en procurer un. Selon les derniers chiffres disponibles, en 2014, en Wallonie, dans 11,1 % des dossiers traités par les services de médiation de dettes, la perte d'emploi d'un des membres du ménage était l'un des facteurs déclencheurs du surendettement. Mais le surendettement touche également des personnes salariées. Dans les dossiers de médiation de dettes en Belgique, un tiers concerne des personnes qui ont des revenus professionnels. Ceci inquiète, d'ailleurs, de plus en plus d'employeurs. Nous proposons des formations dans les entreprises afin de détecter les employés qui

sont aux prises avec des problèmes financiers. Cela peut se manifester par une saisie sur salaire ou un employé demandant une avance, explique Aurélie Jourdain, chargée de prévention à l'Observatoire du crédit. Les entreprises visées sont avant tout celles où exercent des travailleurs pauvres, comme les sociétés de titres-services, ou la grande distribution. Mais certains services publics sont aussi concernés : À la police de Charleroi, on a constaté qu'il y avait un cas de saisie sur salaire par semaine !

Si le phénomène inquiète de plus en plus le patronat, c'est avant tout parce qu'un salarié en situation de détresse financière est moins productif. On note de réels problèmes d'absentéisme, poursuit Caroline Jeanmart. Le travailleur peut avoir des démarches supplémentaires à faire. Certains ne vont pas pouvoir effectuer les réparations nécessaires sur leur véhicule et auront plus de difficulté à se rendre sur leur lieu de travail. Plus grave encore, le surendettement entraîne un risque accru de vulnérabilité aux addictions, comme l'alcoolisme. D'un point de vue psychologique aussi, la facture peut être lourde, explique la sociologue. Les gens ont une tendance à s'isoler. Une personne me rapportait récemment qu'elle ne pouvait plus se permettre d'aller manger un bout avec ses collègues à midi, comme elle en avait l'habitude. La concentration des travailleurs s'en trouve également altérée. Une entreprise de construction expliquait que les deux derniers cas d'accidents du travail concernaient des travailleurs surendettés. ■

¹. Yann Algan, Antoine Terracol. L'influence de l'épargne de précaution sur la recherche d'emploi. Économie et Statistique, INSEE, 2002



© Pexels Photo

L'ASSURANCE COMME FILET DE SÉCURITÉ

Il existe des contrats d'assurance pour anticiper une perte de revenus professionnels. En Wallonie, la Région assume elle-même le montant de la prime en cas de souscription d'un emprunt hypothécaire.

Pour se préparer contre une chute de revenus consécutive à une incapacité de travail liée à une maladie ou à un accident, il est possible de se constituer une épargne de précaution en souscrivant une « assurance revenu garanti ». Les assureurs privés proposent ce type de produit, qui peut s'avérer intéressant notamment pour les travailleurs indépendants ou les gérants de société, qui disposent d'une faible allocation de revenu de remplacement en cas de maladie. Les indemnités cumulées de l'assureur et de l'INAMI peuvent alors monter jusqu'à 80 % du revenu initial. Ces contrats se révèlent toutefois relativement coûteux. Ce que peu de gens savent, c'est que certains Wallons peuvent bénéficier gratuitement de ce type d'assurance depuis 1986 même si les conditions pour en bénéficier demeurent assez strictes. En effet, bien que cette mesure reste méconnue, la Région wallonne permet aux propriétaires d'un logement de bénéficier d'un contrat gratuit auprès d'Ethisia depuis 1986. À la différence des contrats payants, cette « assurance gratuite contre la perte de revenus » présente l'avantage de s'étendre aux pertes de revenus consécutives à un licenciement. Le budget annuel de cette mesure approche les 3 millions d'euros. Elle est ainsi réservée aux personnes en CDI, aux fonctionnaires statutaires ainsi qu'aux indépendants. Il est également nécessaire d'avoir contracté un emprunt hypothécaire pour construire ou acheter une habitation neuve, ou ancienne si l'on a procédé à des travaux de rénovation, ou enfin pour effectuer des travaux dans la maison où l'on réside. L'assurance rentre en vigueur si, trois mois après son licenciement ou sa maladie, la personne n'a pas retrouvé de travail, précise Isabelle Gouthière, responsable des aides aux particuliers du département Logement de la Région wallonne. Attention ! En cas de licenciement pour faute grave, cela ne fonctionne pas. L'assurance doit également avoir été contractée moins de deux ans après l'emprunt hypothécaire. L'indemnisé doit aussi prouver qu'il perçoit des allocations de chômage. En cas de coup dur, il peut ainsi toucher jusqu'à 6 200 € par an, sur une durée maximale de 36 mois. Selon la Région wallonne, environ 1 800 demandes sont envoyées chaque année. « Le nombre de sinistres déclarés à la compagnie d'assurances est de l'ordre de 400 par an », poursuit Isabelle Gouthière. Les retours de ce qu'on entend sur le terrain sont très positifs. Bien souvent, cela permet aux gens de conserver leur maison, alors que, sans ce filet de sécurité, ils auraient été contraints de la revendre.